428

la Cour Imperiale vouloit obliger cette Princesse d'étousser les sentimens de la nature, la déference & les obligations qu'elle avoit à pere & mere, en leur disputant déja le pas, quoi qu'elle ne fût point époufée, ni son futur Epoux couronné: car il fut resolu à Vienne que si cette entrevûe se faisoit la fille recevroit dans le lit la visite de ses pere & mere, sans la rendre; qu'à l'égard de la table, on la serviroit à la ruelle du lit, la nape débordant sur le lit de la Princesse, & que le Duc & la Duchesse de Wolfembutel, ne seroient assis que sur des tabourets. On ne croit pas que ce ceremonial soit du goût du Duc & de la Duchesse, qui aimeroient mieux se priver du plaisir de voir leur fille que de s'exposer à en être recûs avec des distinctions si peu convenables.

Le Pape & les Venitiens ne veulent point donner le titre de Reine à cette Princesse.

II. Dans le tems qu'on faisoit ce Reglement à Vienne, l'Empereur eut la mortification d'aprendre que le Pape, la Republique de Venise, & même le Duc de Savove, avoient déclaré que lors que cette Princesse passeroit dans les Etats d'Italie, ces Puissances ne vouloient point lui donner la qualité de Reine, ne reconnoissant point d'autre Reine d'Espagne, que celle qui étoit actuellement sur le Trône de cette Monarchie. La Cour Imperiale employe, principalement à l'égard du Pape & des Venitiens, des remontrances & des menaces, pour resoudre ces deux Puissances; mais elle n'est pas encore venuë à bout de leur faire changer de sentiment.

III. Le Comte Maximilien de Starem